

**Procès-verbal de la neuvième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 25 avril 2017, 15 h 20, au Centre culturel Vanier, 15, boulevard Maple, à Châteauguay / ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**


**PRÉSENCES :**


- ✍ Haineault, Claude ..... Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ✍ Dagenais, Gaétan ..... Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ✍ Pinard, Michel ..... Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ✍ Simon, Nathalie ..... Châteauguay, administratrice, siège n° 1


**Autre(s) présence(s) :** Marie-France Reid, administratrice substitut (Ville de Châteauguay), Linda Toulouse, administratrice substitut (Ville de Beauharnois) et Alain Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général de la régie


**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les administrateurs votants présents, formant le conseil d'administration conformément aux termes et conditions de l'entente intermunicipale constituant la régie, renoncent à l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire.

  
\_\_\_\_\_  
Gaétan Dagenais

  
\_\_\_\_\_  
Michel Pinard

  
\_\_\_\_\_  
Claude Haineault

  
\_\_\_\_\_  
Nathalie Simon

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant atteint et les formalités prescrites ayant été complétées conformément à la loi, le président déclare l'assemblée ouverte.

**2. ORDRE DU JOUR**

**2017-054**

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Autorisation – Financement temporaire pour les travaux de la Phase 1
4. Complexe multi-plateaux intérieur – Autorisation pour la poursuite du mandat des professionnels au dossier
5. Complexe multi-plateaux intérieur – Autorisation de signatures pour l'acquisition du terrain, documentation technique et cession de droits
6. Assurances générale, responsabilité civile et responsabilité des administrateurs
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ.**



### 3. AUTORISATION – FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE 1

**2017-055**

Attendu que la régie a été informée, dans une correspondance datée du 21 avril 2017 et reçu ce même jour, que son règlement numéro 2016-007 décrétant un emprunt de 27 738 216 \$ relativement aux infrastructures de la Phase 1 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 567 de la Loi sur les cités et ville, la régie peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

Attendu qu'un tel emprunt temporaire et requis et justifié dans le cadre de la réalisation des deux (2) infrastructures de la Phase 1 de la régie ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la régie à initier un processus formel d'appel d'intérêt sur invitation auprès des institutions financières ayant une place d'affaires sur le territoire des villes membres de la régie et de contracter un emprunt temporaire pour un montant égal au montant de l'emprunt du règlement numéro 2016-007, soit un montant de 27 738 216 \$, auprès de l'institution qui aura soumis les conditions les plus avantageuses.

**ADOPTÉ.**

### 4. COMPLEXE MULTI-PLATEAUX INTÉRIEUR – AUTORISATION POUR LA POURSUITE DU MANDAT DES PROFESSIONNELS AU DOSSIER

**2017-056**

Attendu que la Ville de Châteauguay, en vertu de la résolution de son conseil numéro 2016-12-701, adoptée lors de sa séance du 12 décembre 2016, a cédé à la régie la compétence de procéder en ce qui concerne la poursuite du contrat qu'elle octroyé à la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, Atelier d'architecture inc., en vertu de la résolution 2016-08-499, pour les services professionnels pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) et autres mandats optionnels pour la conception d'un complexe sportif et récréatif intérieur (appel d'offres public SP-16-157), qui concerne les deux (2) phases de construction prévues;

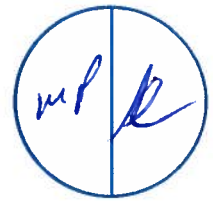
Attendu que la régie a été informée, dans une correspondance datée du 21 avril 2017 et reçu ce même jour, que son règlement numéro 2016-007 décrétant un emprunt de 27 738 216 \$ relativement aux infrastructures de la Phase 1 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Attendu que de nouveaux mandats sont à être octroyés à la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, Atelier d'architecture inc., dans la cadre de la conception et de la construction du complexe multi-plateaux intérieur, conformément à la soumission précitée déposée par celle-ci ;

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité de confirmer à la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, Atelier d'architecture inc. :

- a) De procéder à la réalisation des sous-mandats résiduels de la section « 2.- Mandat primaire, Étapes optionnelles », pour un montant total de 77 900 \$, taxes de vente en sus;
- b) De procéder à la réalisation des sous-mandats résiduels de la section « 4.- Mandat secondaire, Volet de base », pour un montant total de 95 000 \$, taxes de vente en sus.

**ADOPTÉ.**



## 5. COMPLEXE MULTI-PLATEAUX INTÉRIEUR – AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN, DOCUMENTATION TECHNIQUE ET CESSION DE DROITS

2017-057

Attendu que la Ville de Châteauguay a signé une offre d'achat (ci-après appelée l' « Offre ») en date du 1er septembre 2016 avec Les immeubles commerciaux et industriels Carrier inc., en vertu de la résolution 2016-08-487, concernant l'acquisition d'un lot connu et désigné comme étant le lot numéro 219-109, Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, avec les dépendances y érigées et/ou en voie de construction devant porter le numéro civique 195, boulevard Brisebois, Châteauguay, sur lequel sera érigé le complexe multisports intérieur ainsi que la documentation technique décrite à l'Offre;

Attendu qu'il est prévu au paragraphe « 10. CESSION de l'Offre », une cession de droits par la Ville de Châteauguay à la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives et récréatives Beauharnois-Châteauguay;

Attendu que la Ville de Châteauguay, en vertu de la résolution de son conseil numéro 2016-12-701, adoptée lors de sa séance du 12 décembre 2016, a accepté de céder à la régie tous ses droits, titres et intérêts dans l'Offre ;

Attendu que la régie a été informée, dans une correspondance datée du 21 avril 2017 et reçu ce même jour, que son règlement numéro 2016-007 décrétant un emprunt de 27 738 216 \$ relativement aux infrastructures de la Phase 1 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Attendu qu'il a maintenant lieu pour la régie de procéder à la cession de droits, à l'acquisition du terrain et de la documentation technique décrits à l'Offre;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'autoriser le président ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la régie à :

- ↳ Accepter la cession de droits par la Ville de Châteauguay en faveur de la régie concernant l'Offre signée le 1er septembre 2016, avec date effective au 20 décembre 2016 ;
- ↳ Procéder à l'achat du terrain requis pour l'implantation du complexe multi-plateaux intérieur à être construit sur le territoire de la Ville de Châteauguay, à savoir le lot numéro 219 109 de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, au prix de 3 900 000,00 \$ payé comptant, conformément aux dispositions de l'Offre précitée ;
- ↳ Procéder à l'achat de la documentation technique décrite à l'Offre au prix de 300 000,00 \$ payé comptant ;
- ↳ Signer chacun des contrats énumérés aux présentes ainsi que tout document, à faire toute chose et à poser tout geste nécessaire ou simplement utile, à leur entière discrétion, aux fins de donner effet à la présente résolution.

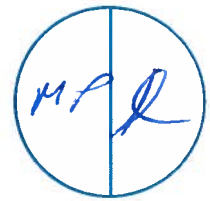
Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la régie à retenir les services d'un notaire ayant une place d'affaires sur le territoire d'une des villes membres de la régie pour instrumenter en ce sens.

**ADOPTÉ.**

## 6. ASSURANCES GÉNÉRALE, RESPONSABILITÉ CIVILE ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

2017-058

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à contracter auprès de la Mutuelle des



---

municipalités du Québec (MMQ) les couvertures d'assurances générale, responsabilité civile et responsabilité des administrateurs requises pour assurer la saine gestion de la régie.

**ADOPTÉ.**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.

**8. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

**2017-059**

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 15 h 30.

**ADOPTÉ.**

---

**Michel Pinard,**  
président du conseil d'administration

---

**Alain Gravel,**  
Secrétaire-trésorier